

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

SESSION 2026

## HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Coefficient : 2,5

### Indications sur les attentes

Le règlement d'examen (Arrêté du 17 juin 2020 paru au *BOEN* du 10 juillet 2020) précise que la sous-épreuve d'histoire-géographie vise à « vérifier les compétences du candidat à :

- maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : mémoriser et s'appropriier les notions, se repérer, contextualiser (HG) ;
- s'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier (HG) ;
- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme (EMC) ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement (HG-EMC) ;
- mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République (HG-EMC). »

**L'épreuve comporte trois parties, notées respectivement sur 6, 8 et 6 points. Cette répartition est immuable.**

Dans cette perspective, il apparaît important que les correcteurs prennent en compte les recommandations suivantes :

- le barème de correction est un barème cumulatif : la note maximale est délivrée lorsque la réponse du candidat est pertinente au regard de la question posée.
- l'ensemble de l'échelle de notation doit être utilisée ; c'est ainsi qu'une très bonne copie peut obtenir la note de 20/20 et qu'une très mauvaise copie est sanctionnée par une note très basse.

Pour rappel : conformément à la note de service du 25-8-2025 relative au déroulement des corrections aux examens du second degré à compter de la session 2026 :

« Chaque correcteur prend en compte dans l'attribution de la note la qualité rédactionnelle des candidats : l'orthographe, syntaxe, grammaire, clarté de la langue et lisibilité du propos. Ainsi, toute copie dont la lecture serait jugée incompréhensible doit se voir attribuer une note inférieure à la moyenne. [...] La situation particulière des candidats bénéficiant d'un aménagement ou adaptation doit naturellement être prise en compte ».

- il est nécessaire de rédiger une appréciation générale circonstanciée et de porter une marque ou une appréciation en face de chaque exercice de façon à ce qu'il soit visible que tout a été évalué. »

Baccalauréat Professionnel– Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	1/9

Les indications sur les attentes précisent pour chaque partie du sujet, des **éléments attendus** (capacités, connaissances, etc.), le cas échéant, des éléments à **valoriser**.

- **Les éléments attendus** sont ceux qui doivent être retrouvés dans la copie d'un candidat à l'issue d'un cycle de scolarité.

- **Les éléments à valoriser** portent sur des contenus et des qualités qui ne sont pas attendus d'un candidat pour le niveau d'examen donné. Ils ne sont pas nécessaires pour obtenir la note maximale. Ils compensent d'éventuelles faiblesses et permettent l'attribution de points supplémentaires par rapport à la note globale attribuée à la copie. Le nombre de points de valorisation doit clairement apparaître sur la copie (à côté de la note initialement donnée et avant l'addition du total des points).

**Grille nationale d'évaluation de la sous-épreuve d'histoire-géographie  
et enseignement moral et civique au baccalauréat professionnel.  
Grille parue au BOEN n°47 du 16 décembre 2021.**

<b>Parties</b>	<b>Exercices</b>	<b>Principales compétences évaluées</b>
Première partie (histoire ou géographie)  <b>/6 points</b>	Questions à réponses courtes en histoire ou en géographie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser et utiliser des repères chronologiques et spatiaux : se repérer et contextualiser ;</li> <li>- Mémoriser et s'appropriier les notions.</li> </ul>
Deuxième partie (histoire ou géographie)  <b>/ 8 points</b>	Questions sur documents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- S'appropriier les démarches historiques et géographiques : exploiter les outils spécifiques aux disciplines, mener et construire une démarche historique ou géographique et la justifier ;</li> <li>- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;</li> <li>- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.</li> </ul>
Troisième partie (EMC)  <b>/ 6 points</b>	Analyse d'une situation à partir d'un dossier documentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;</li> <li>- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;</li> <li>- Mobiliser ses connaissances pour penser et s'engager dans le monde en s'appropriant les principes et les valeurs de la République.</li> </ul>

Baccalauréat Professionnel– Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	<b>2/9</b>

## Première partie : Histoire (6 points)

**Thème 1 : le jeu des puissances dans les relations internationales depuis 1945.**

**Compétence évaluée : maîtriser et utiliser des repères chronologiques. (3 points)**

Question 1 : datez les repères suivants :

*Réponse attendue :*

- 1950-1953 : guerre de Corée
- 1975 : accords d'Helsinki
- 1947 : indépendance de l'Inde et du Pakistan

Question 2 : définissez la notion de « superpuissance » en vous appuyant sur un exemple.

*Réponse possible : une superpuissance est un état qui domine le monde grâce à ses ressources économiques, militaires, politiques et culturelles. Pendant la Guerre froide, les Etats-Unis et l'URSS sont les deux superpuissances qui s'opposent.*

*Éléments de valorisation :*

- pour les États-Unis : première puissance économique mondiale ; membre de l'OTAN (1949), de l'ANZUS (1951), de l'OTASE (1954), du Pacte de Bagdad (1958) ; première puissance à posséder la bombe atomique (1945) ; membre du Conseil de sécurité de l'ONU ; à l'origine du plan Marshall... Elle exporte le modèle de « l'american way of life » dans le monde occidental ;
- pour l'URSS : deuxième puissance mondiale ; deuxième pays à posséder la bombe atomique (1949) ; membre du Conseil de sécurité de l'ONU ; membre du Pacte de Varsovie (1955) ; contrôle les partis communistes européens (Kominform- 1947) ; accords avec la Chine communiste (1950).

**Thème 2 : vivre en France en démocratie depuis 1945.**

**Compétence évaluée : s'appropriier les démarches historiques. (3 points)**

Question 3 : présentez la réforme constitutionnelle qu'évoque le Premier ministre Georges Pompidou dans l'extrait suivant (entretien télévisé à la RTF du 21 novembre 1962) :

« Le 28 octobre, le Pays a répondu oui. [...]. Il a dit et confirmé qu'il considérait le président de la République comme son représentant chargé au nom du peuple d'assurer et de garantir l'unité, la stabilité et la continuité de la politique de notre pays. »

*Réponse attendue : on attend du candidat qu'il présente la réforme institutionnelle de 1962, voulue par Charles de Gaulle qui a instauré l'élection du Président de la République au*

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	3/9

*suffrage universel direct. Cette réforme a été approuvée par referendum, et accroît la légitimité du Président de la République.*

*Éléments de valorisation :*

- le contexte de la mise en place de cette réforme, et notamment l'attentat du Petit-Clamart dont a été victime Charles de Gaulle ;*
- référence à l'opposition d'une partie de la classe politique, notamment des parties de gauche ;*
- référence à la première élection du Président au suffrage universel en décembre 1965 ;*
- références à l'auteur, Georges Pompidou, premier ministre en 1962 et Président de la République de 1969 à 1974 ;*
- évocation d'autres réformes institutionnelles (quinquennat).*

**Question 4** : justifiez l'affirmation suivante : « Depuis 1945, les femmes acquièrent de nouveaux droits ».

*Réponse attendue : on attend du candidat qu'il démontre que depuis 1945, les femmes acquièrent de nouveaux droits dans de nombreux domaines, renforçant leur autonomie, leur participation à la vie publique et leur protection contre les inégalités et les violences. Par exemple :*

- droits politiques : accès au vote et à la représentation : les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité en 1944, qu'elles exercent pour la première fois lors des élections municipales de 1945. En 2000, la loi sur la parité impose une égalité entre hommes et femmes dans la présentation des candidatures aux élections, visant ainsi à renforcer la présence des femmes dans les institutions politiques.*
  - droits reproductifs et contrôle du corps : la loi Veil, adoptée en 1975 sous l'impulsion de Simone Veil, légalise l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Cette loi permet aux femmes de mettre fin à une grossesse non désirée dans des conditions médicales sécurisées.*
  - droits sociaux : loi relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes (1972), loi Roudy (1983) sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.*
- Ces réformes, conquises grâce à des luttes féministes, ont transformé la place des femmes dans la société française en établissant progressivement une égalité juridique, économique, sociale et politique.*

## **Deuxième partie : Géographie (8 points)**

**Thème 2 : les sociétés et les risques : anticiper, réagir, se coordonner et s'adapter.**

**Capacités évaluées :**

- mener et construire une démarche géographique et la justifier ;*
- compléter une production cartographique simple montrant la vulnérabilité d'un territoire ;*
- situer un risque naturel dans son contexte et justifier l'organisation de sa gestion.*

### **Sujet : L'adaptation aux risques de la commune de Quiberville-sur-Mer**

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	4/9

## Questions et réponses possibles

Question 1 : identifiez les risques auxquels est exposée la commune Quiberville-sur-Mer. (Documents 1, 2 et 3)

*Réponse possible : la commune de Quiberville-sur-Mer est exposée à trois principaux risques : inondation (crue de la Saâne), submersion et érosion de la falaise.*

*Éléments de valorisation :*

- évocation des notions de changements globaux, de risques littoraux, de vulnérabilité ;
- distinction entre aléa et risque.

Question 2 : reproduisez le tableau ci-dessous sur votre copie et classez les acteurs qui participent à la gestion des risques. (Document 1)

*Réponse possible : on attend au moins une réponse par ligne.*

	Acteur(s)
Échelle européenne	<i>L'Union européenne</i>
Échelle nationale	<i>L'État, le conservatoire du littoral, le CEREMA, la DDTM (service déconcentré)</i>
Échelle locale	<i>Jean-François Bloc, maire de Quiberville-sur-Mer, les citoyens</i>

Question 3 : expliquez le passage souligné dans le document 1 : « J'ai fini par me rendre à l'évidence. Il ne faut plus résister, il faut accepter la réalité de cette montée des eaux et s'y adapter ». (Documents 1, 2 et 3)

*Réponse possible : face à l'inéluctable montée des eaux de la Manche et à l'exposition croissante aux risques climatiques, le maire de Quiberville-sur-Mer fait le constat que les ouvrages de protection traditionnels (digues, bétonnisation) ne suffisent plus. Il privilégie une stratégie d'adaptation de son territoire aux risques en relocalisant des activités (camping) et les habitations (localisées sur la falaise) particulièrement exposées.*

Question 4 : à l'aide des documents 1, 2 et 3, complétez le croquis avec les quatre informations soulignées dans la légende. (**ANNEXE 1 page 9/13 à rendre avec la copie**)

*Réponse possible : voir page 6*

Question 5 : justifiez l'affirmation suivante dans un texte d'une dizaine de lignes : « L'exposition aux risques amènent les sociétés à repenser l'aménagement des territoires ».

*Réponse possible : l'exposition aux risques naturels et technologiques a pour effet de renforcer la vulnérabilité des territoires. Cette situation, qui s'accroît avec les effets du changement climatique, engage les sociétés à aménager différemment les territoires en intégrant des stratégies d'adaptation pour réduire les impacts de ces risques. Il s'agit par exemple de végétaliser davantage les villes ce qui permet de faciliter l'écoulement des eaux et de limiter ainsi le risque inondation ou encore, comme dans le cas de Quiberville-sur-Mer,*

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	<b>5/9</b>

*de déplacer des infrastructures. Les plans de prévention des risques réglementent les projets de construction et d'aménagement.*

*Élément de valorisation :*

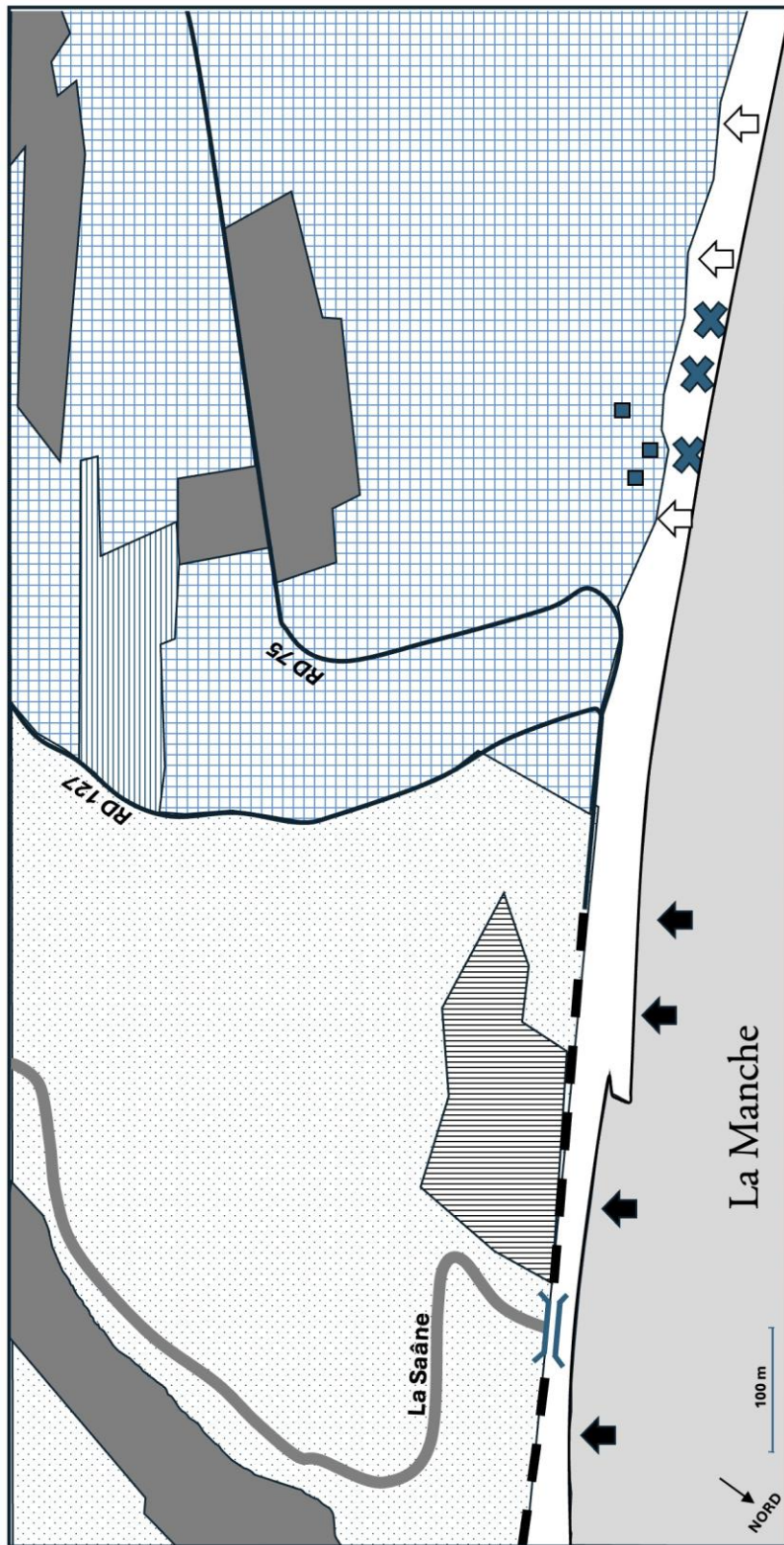
- *prise en compte du développement durable dans les opérations d'aménagement du territoire.*

Question 4 (croquis) :

CORRIGÉ

Baccalauréat Professionnel– Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	<b>6/9</b>

## L'adaptation aux risques de Quiberville-sur-Mer



### 2. Une commune exposée aux risques...

- ← Risque submersion
- Risque érosion marine
- ▨ Risque inondation (crue de la Saâne)
- Espaces de culture
- ▨ Ancien camping
- ▨ Espaces habités
- Maisons très exposées aux risques

### 2. ... et engagée dans une politique d'adaptation de son territoire

- a) Anciens ouvrages de protection
- Route-digue
  - ⊗ Enrochements et bétonisation de la falaise

### b) Nouveaux aménagements

- ▨ Nouveau camping (relocalisation)
- ▨ Pont (création)

## Troisième partie :

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités

Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique

Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C

7/9

## Enseignement moral et civique (6 points)

### Compétences évaluées :

- construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme ;
- mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement ;
- respecter autrui et la pluralité des points de vue.

**Thème annuel : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société.**

### **Sujet : Le budget participatif, un outil au service de la démocratie locale**

### **Questions et réponses possibles**

Question 1 : définissez ce qu'est un budget participatif en vous aidant du slogan « Vous décidez, nous réalisons » de la commune de Cénac. (Documents 1 et 2)

*Réponse possible : un budget participatif consiste pour une commune à proposer aux citoyens non élus de « proposer, voter et donc décider de projets pour leur ville » (Document 2) en affectant une partie de son budget d'investissement aux initiatives concrètes portées et choisies par les citoyens (aménagement par exemple). Dans le slogan de la commune de Cénac, cela se traduit par une phase de décision (« Vous décidez » : les citoyens votent pour des projets locaux) et une phase de réalisation (« Nous réalisons » : la commune finance et met en œuvre le ou les projets choisis par les habitants).*

*Éléments de valorisation :*

- évocation des différentes phases du budget participatif : appel à projet, accompagnement et dépôt des projets, analyse et sélection éventuelle des projets, campagne de promotion des projets, vote (physique ou numérique), réalisation.
- référence au public cible : les habitants de la commune, y compris mineurs (13 ans à Cénac)
- référence à d'autres collectivités territoriales : département et région.

Question 2 : justifiez l'affirmation suivante : « le budget participatif est un outil de démocratie locale ». (Documents 1 et 2)

*Réponse possible : le budget participatif a vocation à renforcer la démocratie locale en associant plus étroitement les habitants à l'initiative la prise de décision politique. Il constitue un moyen (un outil) pour « développer la participation citoyenne, retisser un lien de confiance avec le politique, répondre aux aspirations de démocratie plus directe et plus concrète » (document 2).*

*Éléments de valorisation :*

- évocation de la notion d'engagement ;
- référence à la crise de la démocratie représentative (abstention, défiance envers les politiques...)

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	8/9

- évocation d'autres outils ou initiatives de démocratie participative à l'échelle locale : réunions publiques, ateliers et chantiers citoyens, conseils de quartiers, pétitions locales, référendums locaux...
- référence aux interfaces numériques pour accroître la participation citoyenne : plateformes en ligne, réseaux sociaux...

**Question 3** : citez les limites des budgets participatifs. (Document 2)

*Réponse possible : parmi les limites, on peut citer : la faible participation des citoyens, la faible part des investissements communaux dédiés au budget participatif, la fracture numérique pouvant écarter certains citoyens de ces initiatives, la mauvaise compréhension des projets éligibles (déficit d'information)...*

*Éléments de valorisation :*

- idée selon laquelle la viabilité des budgets citoyens peut être contrariée suite à une alternance politique ou lors de difficultés budgétaires rencontrées par la collectivité.
- évocation de l'absence de cadre national spécifique.

**Question 4** : le conseil régional propose à votre établissement scolaire de présenter un projet de développement durable dans le cadre d'un budget participatif lycéen. En tant qu'éco-délégué, présentez à vos camarades l'intérêt de participer à cette démarche participative lycéenne dans un texte d'une dizaine de lignes.

*Réponse possible : on attend du candidat qu'il respecte la situation d'énonciation imposée et qu'il construise un argumentaire susceptible de convaincre ses camarades. Il pourra par exemple justifier son initiative en faisant référence à son engagement d'éco-délégué (notion de représentation), présenter le principe d'un budget participatif et exposer l'opportunité que représente le budget participatif lycéen pour mettre en œuvre un projet de développement durable dans l'établissement (exemple : jardin pédagogique, réduction des déchets, végétalisation des espaces, préservation de la biodiversité...).*

*Il pourra également évoquer les enjeux que représente la démarche pour des lycéens : sensibilisation au développement durable (réponse locale à des problématiques globales), amélioration du cadre de vie des lycéens, apprentissage de la démocratie et de l'engagement citoyen, valorisation des initiatives et de l'action collective...*

Baccalauréat Professionnel – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : 26-BCP-FHG-HGEMC-ME1C	<b>9/9</b>